RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00559
Numéro SIREN : 400 008 652
Nom ou dénomination : IT PARTNER

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005876

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IT PARTNER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 22 Rue BERJON 69009 LYON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 0 0 0 8 6 5 2 0 0 0 9 3 — Néant ☐ *

Copie Certifiée Conforme

Exercice N clos le, 31/12/2022

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	41 160	AC	41 160	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	152 221	AG	150 361	1 859
		Fonds commercial (1)	AH	1 392 883	AI		1 392 883
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 710	AK	2 710	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	3 420	AO	3 420	
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	300 243	AS	188 662	111 580
		Autres immobilisations corporelles	AT	562 983	AU	429 013	133 969
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX	25 386	AY		25 386
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 594 051	CV		1 594 051
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	19 200	BE		19 200
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	30 358	BI		30 358
		TOTAL (II)	BJ	4 124 618	BK	815 328	3 309 290
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	31 034	BU		31 034
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	9 872	BW		9 872
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 108 766	BY	75 849	1 032 917
		Autres créances (3)	BZ	441 638	CA		441 638
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	1 748 650	CG		1 748 650
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 764	CI		24 764
		TOTAL (III)	CJ	3 364 726	CK	75 849	3 288 877
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 489 345	IA	891 177	6 598 167

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de reserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS IT PARTNER — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 559 774)	DA	1 559 774
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	26 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	339 070
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	571 848
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	14 115
	TOTAL (I)	DL	2 510 857
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 818 739
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	810 330
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	25
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	597 502
	Dettes fiscales et sociales	DY	775 409
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 011
	Autres dettes	EA	36 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	45 290
	TOTAL (IV)	EC	4 087 309
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 598 167

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 665 729
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	171

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IT PARTNER — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 604 534	FB		FC	2 604 534	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	4 791 349	FH		FI	4 791 349	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	7 395 883	FK		FL	7 395 883	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	82 683	
	Autres produits (1) (11)					FQ	593	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 479 160	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 013 965	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(3 603)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 646 014	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	79 172	
	Salaires et traitements*					FY	1 991 479	
	Charges sociales (10)					FZ	708 958	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	129 472	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	25 446	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 590 906	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	888 253	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 074	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	10 074	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	30 215	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	30 215	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(20 140)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	868 112	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS IT PARTNER — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 446
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 446
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	59 523
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	11 952
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	71 476
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(68 029)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	89 590
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	138 644
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 492 681
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 920 833
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	571 848

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
(2) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
(3) Dont	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	82 508
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS IT PARTNER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 6 598 168 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 571 849 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
* Terrains et aménagements : 50 ans
* Installations techniques : 4 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 3 à 4 ans
* Matériel de bureau : 2 à 4 ans
* Matériel informatique : 2 à 4 ans
* Mobilier : 4 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les

Règles et méthodes comptables

actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,8 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Le calcul des indemnités de fin de carrière a été effectué selon la convention collective du Syntec
Le taux de rotation retenu est faible pour les cadres et moyen pour les non cadres.

Règles et méthodes comptables

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	41 161			41 161
– Fonds commercial	1 392 883			1 392 883
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	154 931			154 931
Immobilisations incorporelles	**1 588 975**			**1 588 975**
– Terrains	3 420			3 420
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	237 021	63 222		300 243
– Installations générales, agencements aménagements divers	266 885	495		267 380
– Matériel de transport	38 279	13 176		51 456
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	219 633	24 515		244 148
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes		25 386		25 386
Immobilisations corporelles	**765 238**	**126 795**		**892 033**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	676 907	917 145		1 594 052
– Autres titres immobilisés	19 200			19 200
– Prêts et autres immobilisations financières	30 359			30 359
Immobilisations financières	**726 466**	**917 145**		**1 643 611**
ACTIF IMMOBILISE	**3 080 679**	**1 043 940**		**4 124 619**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		126 795	917 145	1 043 940
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**126 795**	**917 145**	**1 043 940**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	474 240
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	918 643
Total	**1 392 883**

Selon les nouvelles régles comptables issues du réglement ANC 2015 -06 , le fonds de commerce inscrit à l'actif fait l'objet d'une présomption de durée d'utlisation non limitée. La méthode des comparables appliquée au 31/12/2016 justifie l'absence de dépréciation.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS BSD–SYS 69009 LYON	50 960	338 152	70,00	41 195
SASU OBJECTLINE 78190 TRAPPES	40 000	283 147	100,00	205 893
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	1 594 052	1 594 052			
– Participations (détenues entre 10 et 50%)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

Les titres de participation sont valorisés au prix d'achat augmentés des frais d'acquisition

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Au fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	41 161			41 161
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	151 211	1 860		153 071
Amortissements incorporelles	**192 372**	**1 860**		**194 232**
– Terrains	3 420			3 420
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	130 504	58 159		188 663
– Installations générales, agencements aménagements divers	162 751	27 485		190 236
– Matériel de transport	22 742	10 197		32 938
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	174 068	31 772		205 840
– Emballages récupérables et divers				
Amortissements corporelles	**493 484**	**127 612**		**621 097**
AMORTISSEMENTS	**685 856**	**129 472**		**815 329**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 605 528 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30 359		30 359
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 108 766	1 108 766	
Autres	441 638	441 638	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	24 765	24 765	
Total	**1 605 528**	**1 575 169**	**30 359**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	84 078
FRS AVOIR A RECEVOIR	3 000
ORG. SOC. PRODUITS A RECEVOIR	2 115
PRODUITS A RECEVOIR	47 674
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 455
Total	**138 322**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 559 774,34 euros décomposé en 6 339 titres d'une valeur nominale de 246,06 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 163	11 953		14 116
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**2 163**	**11 953**		**14 116**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		11 953		

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 087 285 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	171	171		
– à plus de 1 an à l'origine	1 818 569	397 014	1 204 541	217 014
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	11 903	11 903		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	597 503	597 503		
Dettes fiscales et sociales	775 410	775 410		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 011	4 011		
Autres dettes (**)	834 428	834 428		
Produits constatés d'avance	45 291	45 291		
Total	**4 087 285**	**2 665 730**	**1 204 541**	**217 014**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	850 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	319 429			
(**) Dont envers les associés	798 428			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 002 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 602 107		
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**1 602 107**		

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS FACTURES NON PARVENUES	83 913
INT. COUR/EMPR. ETABL. CRED.	708
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	171
INT. COUR/PART. SAL. EXPANS.	1 108
ASSOC. C/C INT.R'TS COURUS	10 310
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PA	126 832
AUTRES CHARGES A PAYER	12 684
PRIMES DE BILAN CAP	53 735
CHARGES SOCIALES CP A PAYER	47 584
ORG. SOC. CHARGES A PAYER	4 630
ETAT CHARGES A PAYER	9 532
CLT/AVOIR À ÉTABLIR	36 000
Total	**387 207**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
CCA	24 765		
Total	**24 765**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
PRODUITS CONSTAT.S D AVANCE	45 291		
Total	**45 291**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 – TRANSFERTS CHARGES D'EXPLOIT.	82 508	
	82 508	
Total	**82 508**	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 53 personnes dont 7 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	26	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	27	
Ouvriers		
Total	**53**	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 155 719 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

AA - Autres éléments significatifs

Autres éléments significatifs

La societé IT Partner détient 100 % des parts de la SASU OBJECTLINE depuis le 01.04.2022

IT Partner
Société par actions simplifiée
au capital de 1 559 774,34 euros
Siège social : 22 rue Berjon, 69009 Lyon
400 008 652 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 FEVRIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 571 848,62 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 571 848,62 euros

A la réserve légale28 592,00 euros

Le solde543 256,62 euros

A titre de dividendes77 969,70 euros
Soit 12,30 euros par action

Le solde, soit la somme de.....465 286,92 euros
en totalité au compte "autres réserves"
qui s'élève ainsi à 804 357,42 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 681,40 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 75 288,30 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICES	MONTANT	DIVIDENDE PAR PART	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	MONTANT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
31/12/2021	77 969 ,70 €	12,30 €	3 788,40 €	71 155,50 €
31/12/2020	77 969 ,70 €	12,30 €	6 814,20 €	71 155,50 €
31/12/2019	77 969,70 €	12,30 €	6 814,20 €	71 155,50 €

<u>Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 FEVRIER 2023</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Société IT&H

endrix.
OSONS OSER.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

SAS IT PARTNER

22 rue Berjon
69009 LYON

N° SIREN : 400 008 652

Endrix AUDIT
18 Avenue Felix Faure- 69007 Lyon
Tél. 04 78 17 17 17 - info@endrix.com

820 866 895 RCS Lyon N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR05820866895 SAS au capital de 12 278 €
endrix.com

endrix.

OSONS **OSER.**

SAS IT PARTNER

22 rue Berjon
69009 LYON

N° SIREN : 400 008 652

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société IT PARTNER

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS IT PARTNER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

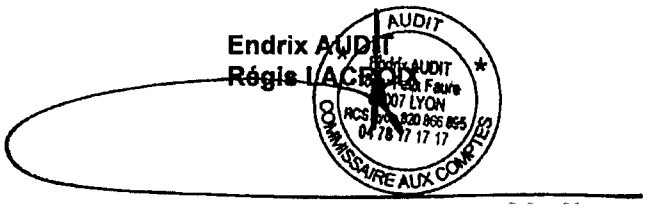
non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 10 février 2023

Le Commissaire aux Comptes,

Endrix AUDIT
Régis LACROIX



SAS IT PARTNER — **Exercice clos le 31/12/2022**

60302

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	41 160,58	41 160,58		
Concessions, brevets et droits assimilés	152 221,28	150 361,30	1 859,98	3 719,98
Fonds commercial	1 392 883,00		1 392 883,00	1 392 883,00
Autres immobilisations incorporelles	2 710,00	2 710,10	-0,10	-0,10
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 420,00	3 420,00		
Installations techniques, matériel et outillage	300 243,44	188 662,87	111 580,57	106 517,17
Autres immobilisations corporelles	562 983,64	429 013,84	133 969,80	165 236,74
Immob. en cours / Avances & acomptes	25 386,24		25 386,24	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 594 051,82		1 594 051,82	676 906,82
Autres titres immobilisés	19 200,00		19 200,00	19 200,00
Autres immobilisations financières	30 358,80		30 358,80	30 358,80
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**4 124 618,80**	**815 328,69**	**3 309 290,11**	**2 394 822,41**
Stocks				
Marchandises	31 034,56		31 034,56	56 602,39
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 108 766,19	75 849,14	1 032 917,05	751 983,72
Fournisseurs débiteurs	3 000,00		3 000,00	20 850,28
Personnel	2 114,65		2 114,65	10 283,08
Etat, Impôts sur les bénéfices				46 922,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	53 416,93		53 416,93	21 916,63
Autres créances	383 106,57		383 106,57	116 372,29
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 872,73		9 872,73	
Disponibilités	1 748 650,51		1 748 650,51	1 002 406,24
Charges constatées d'avance	24 764,84		24 764,84	51 897,78
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 364 726,98**	**75 849,14**	**3 288 877,84**	**2 079 234,41**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**7 489 345,78**	**891 177,83**	**6 598 167,95**	**4 474 056,82**

AUDIT
Endéis AUDIT
18 av Félix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 820 835 357
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

EKYLIS

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

SAS IT PARTNER — **Exercice clos le 31/12/2022**

60302

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 559 774,34	1 559 774,34
Réserve légale	26 049,00	14 651,00
Autres réserves	339 070,50	200 459,76
Résultat de l'exercice	**571 848,62**	**227 978,44**
Provisions réglementées	14 115,51	2 162,80
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 510 857,97**	**2 005 026,34**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	1 818 568,81	1 287 780,48
Découverts et concours bancaires	171,04	107,62
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 818 739,85	1 287 888,10
Emprunts et dettes financières diverses	11 902,84	11 902,84
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	798 427,59	1 041,28
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25,00	14 172,20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	597 502,92	669 272,21
Personnel	201 803,54	143 606,81
Organismes sociaux	169 547,20	170 670,73
Etat, Impôts sur les bénéfices	100 239,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	287 845,32	121 770,13
Autres dettes fiscales et sociales	15 974,91	17 692,11
Dettes fiscales et sociales	775 409,97	453 739,78
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 011,31	12 189,95
Autres dettes	36 000,00	9 912,00
Produits constatés d'avance	45 290,50	8 912,12
TOTAL DETTES	**4 087 309,98**	**2 469 030,48**
TOTAL PASSIF	**6 598 167,95**	**4 474 056,82**

AUDIT
Exalix AUDIT
18 av Félix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 826 [illegible]
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

EKYLIS

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

SAS IT PARTNER — **Exercice clos le 31/12/2022**

60302

Compte de résultat

	31/12/22	31/12/21
PRODUITS		
Ventes de marchandises	2 604 534,44	2 755 164,97
Production vendue	4 791 349,24	3 505 566,92
Autres produits	83 276,41	70 556,95
Total	7 479 160,09	6 331 288,84
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	2 013 965,30	2 051 232,04
Variation de stock (m/scs)	-3 603,49	-34 807,76
Autres achats & charges externes	1 646 014,97	1 416 543,36
Total	3 656 376,78	3 432 967,64
MARGE SUR M/SES & MAT	**3 822 783,31**	**2 898 321,20**
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	79 172,29	61 034,69
Salaires et Traitements	1 991 479,95	1 736 987,43
Charges sociales	708 958,74	655 426,98
Amortissements et provisions	129 472,40	119 969,68
Autres charges	25 446,27	8,67
Total	2 934 529,65	2 573 427,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	**888 253,66**	**324 893,75**
Produits financiers	10 074,63	3 952,49
Charges financières	30 215,56	9 902,88
Résultat financier	-20 140,93	-5 950,39
RESULTAT COURANT	**868 112,73**	**318 943,36**
Produits exceptionnels	3 446,99	15 565,60
Charges exceptionnelles	71 476,13	68 255,72
Résultat exceptionnel	-68 029,14	-52 690,12
Participation des salariés	89 590,97	16 692,80
Impôts sur les bénéfices	138 644,00	21 582,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**571 848,62**	**227 978,44**

AUDIT
Endrix AUDIT
18 av Felix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 820 862 224
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

EKYLIS

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS IT PARTNER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 6 598 168 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 571 849 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.



* Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
* Terrains et aménagements : 50 ans
* Installations techniques : 4 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels . 4 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers . 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 3 à 4 ans
* Matériel de bureau : 2 à 4 ans
* Matériel informatique · 2 à 4 ans
* Mobilier : 4 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les

Règles et méthodes comptables

actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps
Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation . 0,8 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite . 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02



Le calcul des indemnités de fin de carrière a été effectué selon la convention collective du Syntec
Le taux de rotation retenu est faible pour les cadres et moyen pour les non cadres.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	41 161			41 161
– Fonds commercial	1 392 883			1 392 883
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	154 931			154 931
Immobilisations incorporelles	**1 588 975**			**1 588 975**
– Terrains	3 420			3 420
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	237 021	63 222		300 243
– Installations générales, agencements aménagements divers	266 885	495		267 380
– Matériel de transport	38 279	13 176		51 456
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	219 633	24 515		244 148
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes		25 386		25 386
Immobilisations corporelles	**765 238**	**126 795**		**892 033**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	676 907	917 145		1 594 052
– Autres titres immobilisés	19 200			19 200
– Prêts et autres immobilisations financières	30 359			30 359
Immobilisations financières	**726 466**	**917 145**		**1 643 611**
ACTIF IMMOBILISE	**3 080 679**	**1 043 940**		**4 124 619**

AUDIT
Endrix AUDIT
18 av Felix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 820 052 325
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		126 795	917 145	1 043 940
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**126 795**	**917 145**	**1 043 940**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	474 240
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	918 643
Total	**1 392 883**

Selon les nouvelles règles comptables issues du règlement ANC 2015 -06 , le fonds de commerce inscrit à l'actif fait l'objet d'une présomption de durée d'utilisation non limitée. La méthode des comparables appliquée au 31/12/2016 justifie l'absence de dépréciation

AUDIT
Endrix AUDIT
18 av Felix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 820 926 865
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS BSD–SYS 69009 LYON	50 960	338 152	70,00	41 195
SASU OBJECTLINE 78190 TRAPPES	40 000	283 147	100,00	205 893
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	1 594 052	1 594 052			
– Participations (détenues entre 10 et 50%)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

Les titres de participation sont valorisés au prix d'achat augmentés des frais d'acquisition

AUDIT
Endrix AUDIT
18 av Felix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 820 898 865
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	41 161			41 161
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	151 211	1 860		153 071
Amortissements incorporelles	**192 372**	**1 860**		**194 232**
– Terrains	3 420			3 420
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	130 504	58 159		188 663
– Installations générales, agencements aménagements divers	162 751	27 485		190 236
– Matériel de transport	22 742	10 197		32 938
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	174 068	31 772		205 840
– Emballages récupérables et divers				
Amortissements corporelles	**493 484**	**127 612**		**621 097**
AMORTISSEMENTS	**685 856**	**129 472**		**815 329**

AUDIT
Endrix AUDIT
18 av Felix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 820 955 ges
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 605 528 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30 359		30 359
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 108 766	1 108 766	
Autres	441 638	441 638	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	24 765	24 765	
Total	**1 605 528**	**1 575 169**	**30 359**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	84 078
FRS AVOIR A RECEVOIR	3 000
ORG. SOC. PRODUITS A RECEVOIR	2 115
PRODUITS A RECEVOIR	47 674
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 455
Total	**138 322**

AUDIT
Endrix AUDIT
18 av Felix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 820 965 865
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 559 774,34 euros décomposé en 6 339 titres d'une valeur nominale de 246,06 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 163	11 953		14 116
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**2 163**	**11 953**		**14 116**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		11 953		

Dettes

AUDIT
Endrix AUDIT
18 av Felix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 820 866 [illegible]
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 087 285 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	171	171		
– à plus de 1 an à l'origine	1 818 569	397 014	1 204 541	217 014
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	11 903	11 903		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	597 503	597 503		
Dettes fiscales et sociales	775 410	775 410		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 011	4 011		
Autres dettes (**)	834 428	834 428		
Produits constatés d'avance	45 291	45 291		
Total	**4 087 285**	**2 665 730**	**1 204 541**	**217 014**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	850 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	319 429			
(**) Dont envers les associés	798 428			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 002 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 602 107		
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**1 602 107**		

AUDIT
Endrix AUDIT
18 av Felix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 820 935 855
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS FACTURES NON PARVENUES	83 913
INT. COUR/EMPR. ETABL. CRED.	708
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	171
INT. COUR/PART. SAL. EXPANS.	1 108
ASSOC. C/C INT,R'TS COURUS	10 310
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PA	126 832
AUTRES CHARGES A PAYER	12 684
PRIMES DE BILAN CAP	53 735
CHARGES SOCIALES CP A PAYER	47 584
ORG. SOC. CHARGES A PAYER	4 630
ETAT CHARGES A PAYER	9 532
CLT/AVOIR À ÉTABLIR	36 000
Total	**387 207**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA	24 765		
Total	**24 765**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTAT,S D AVANCE	45 291		
Total	**45 291**		

AUDIT
Eodrix AUDIT
18 av Felix Faure
69007 LYON
RCS Lyon B20 865 852
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 – TRANSFERTS CHARGES D'EXPLOIT.	82 508	
	82 508	
Total	**82 508**	

AUDIT
Endrix AUDIT
18 av Felix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 820 865 893
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 53 personnes dont 7 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	26	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	27	
Ouvriers		
Total	**53**	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 155 719 euros

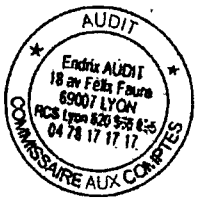
Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

AUDIT
Endrix AUDIT
18 av Felix Faure
69007 LYON
RCS Lyon 820 865 825
04 78 17 17 17
COMMISSAIRE AUX COMPTES

AA - Autres éléments significatifs

Autres éléments significatifs

La société IT Partner détient 100 % des parts de la SASU OBJECTLINE depuis le 01.04 2022



endrix.

OSONS OSER.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2022

SAS IT PARTNER

22 rue Berjon
69009 LYON

N° SIREN : 400 008 652

endrix.

OSONS **OSER.**

SAS IT PARTNER

22 rue Berjon
69009 LYON

N° SIREN : 400 008 652

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société IT PARTNER

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

endrix.

OSONS **OSER.**

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 10 février 2023

Le Commissaire aux Comptes,

Endrix AUDIT
Régis LAURENT